



Questions sur la destruction de tombe dans une fosse commune

Par **ilshuahua**, le **30/07/2009** à **23:01**

Bonjour,

Mon père a été enterré il y a 30 ans dans la fosse commune de Beaucaire. Aujourd'hui la mairie a décidé de détruire les tombes de la fosse commune pour en faire des caveaux. Pour l'instant la tombe de mon père n'a pas encore été enlevée mais cela ne saurait tarder. La mairie ne m'a pas prévenue de ce projet en cours, a-t-elle le droit de détruire sa tombe sans me prévenir ? Quel recours puis-je avoir pour pouvoir la conserver dans ce cimetière ? Dans la négative puis-je faire transférer son cercueil et sa pierre tombale dans une autre ville ?

Merci d'avance pour votre aide.